

## SEANCE DU 16 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un

Et le seize mars à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Michel FEL, Maire

Présents : Michel FEL, François LABRUNIE, Pascal DELTORT, Magali LACALMONTIE, Jean-Jacques CRAPET, Elodie BARRES, Bernadette BLANC, Hervé COUDON, Maryline CROS, Marie-Line HALLEUR, Laetitia LACOSTE, Héléne LAGARDE, Lydia LAGARDE, Georges RODRIGUES

Absents : Michel TRONCHE (excusé)

Secrétaire de séance : Jean-Jacques CRAPET

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 26/01/2021
- Examen et vote des comptes administratifs 2020
- Approbation des comptes de gestion 2020
- Délibération : affectation des résultats de l'exercice 2020
- Examen et vote des budgets primitifs 2021
- Délibération : emprunt
- Travaux salle polyvalente et mairie : délibération attribution des lots 1 (ravalement) et 5 (couverture)
- Création d'un poste (avancement de grade)
- Délibération : remboursement de frais à un élu
- Questions diverses

Le procès-verbal du 26/01/2021 est adopté

**OBJET DE LA DELIBERATION : EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA SALLE POLYVALENTE, RELOCALISATION DE LA MAIRIE ET REQUALIFICATION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE ECOLE** **N° 2021-08**

Afin de financer les travaux de restructuration de la salle polyvalente, de relocalisation de la mairie et de requalification du bâtiment de l'ancienne école, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt de 500 000,00 euros aux conditions suivantes :

- Taux : 0,58 %
- Durée : 180 mois
- Périodicité : trimestrielle
- Frais : 500,00 euros

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

**OBJET DE LA DELIBERATION : COMPTE DE GESTION 2020** **N° 2021-09**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FEL Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET DE LA DELIBERATION : COMPTE DE GESTION 2020 – LOTISSEMENT  
N° 2021-10**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FEL Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET DE LA DELIBERATION : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 N° 2021-11**

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par FEL Michel après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	35 354.01			89 418.25	35 354.01	89 418.25
Opérations exercice	298 133.52	299 387.06	469 888.98	626 109.38	768 022.50	925 496.44
Total	333 487.53	299 387.06	469 888.98	715 527.63	803 376.51	1 014 914.69
Résultat de clôture	34 100.47			245 638.65		211 538.18
Restes à réaliser	912 000.00	933 000.00			912 000.00	933 000.00
Total cumulé	946 100.47	933 000.00		245 638.65	912 000.00	1 144 538.18
Résultat définitif	13 100.47			245 638.65		232 538.18

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**OBJET DE LA DELIBERATION : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – LOTISSEMENT  
N° 2021-12**

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par FEL Michel après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 303.71				2 303.71
Opérations exercice	11 595.03		7 249.61		18 844.64	
Total	11 595.03	2 303.71	7 249.61		18 844.64	2 303.71
Résultat de clôture	9 291.32		7 249.61		16 540.93	
Restes à réaliser						
Total cumulé	9 291.32		7 249.61		16 540.93	
Résultat définitif	9 291.32		7 249.61		16 540.93	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**OBJET DE LA DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT DE  
FONCTIONNEMENT 2020 – COMMUNE**

**N° 2021-13**

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 245 638.65 euros**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	89 418.25
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	130 558.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	<b>156 220,40</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>245 638.65</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>245 638.65</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	13 100.47
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	232 538.18
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**OBJET DE LA DELIBERATION : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES  
DIRECTES LOCALES POUR 2021**

**N° 2021-14**

En 2021, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (23,56 % pour le Cantal).

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application d'un coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances de la commune.

Par conséquent, si le conseil municipal souhaite reconduire ses taux 2020, il convient de voter le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 augmenté du taux du département.

Monsieur le Maire propose de voter les taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,22 % (taux communal 2020 + taux départemental 2020)
- Taxe foncière sur le non bâti : 97,33 % (taux 2020)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

**OBJET DE LA DELIBERATION : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 N° 2021-15**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2021 :

**BUDGET COMMUNE**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de 764 719,18 euros en section de fonctionnement et de 1 962 100,47 euros en section d'investissement.

**BUDGET LOTISSEMENT**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de 181 403,62 euros en section de fonctionnement et de 195 935,33 euros en section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accepte ces propositions
- autorise le Maire à signer toutes pièces à cet effet

**OBJET DE LA DELIBERATION : REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU N° 2021-16**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le remboursement à Madame Laetitia LACOSTE de la somme de 100,00 euros.

Cette dépense correspond à l'achat et à la livraison de fleurs à l'occasion des 100 ans de la doyenne de la commune.

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONSULTATION POUR LES TRAVAUX RELATIFS A L'OPERATION « RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE ECOLE » N° 2021-17**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Etienne-de-Maurs a engagé un projet de requalification de l'ancienne école comprenant également la création de nouveaux locaux municipaux ainsi que la rénovation énergétique et acoustique de la salle polyvalente.

Dans ce contexte, la commune de Saint-Etienne-de-Maurs a lancé une consultation d'entreprises sur la base d'un cahier des charges élaboré par le maître d'œuvre et sur la base de 13 lots distincts.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 06/03/2020 a décidé :

- de déclarer sans suite la consultation des lots 2B et 5 (absence d'offre) et de recourir à un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R. 2122-2 du Code de la commande publique pour l'attribution de ces lots.  
→ À ce stade de la procédure, les négociations engagées sur les lots 2B et 5 ont permis d'aboutir à la remise d'une offre conforme au cahier des charges et compatible avec le budget alloué aux travaux pour ces lots.

**Analyse des offres :**

Au regard de l'analyse technique et financière établie par le maître d'œuvre selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation, il apparaît que les offres économiquement les plus avantageuses, après négociation avec les entreprises, sont les suivantes :

Désignation des lots	Entreprise	Montant de l'offre (€ HT)	Estimation (€ HT)	Commentaires
Lot 2B : Ravalements-Enduits	SARL LAC et Fils	27 023,00 €	20 000,00 €	Attribution envisageable
Lot 5 : Couverture tuiles - Zinguerie	MSL Bâtiment SARL Développement Bois	55 444,82 €	45 800,00 €	Attribution envisageable

### **Attribution des marchés de travaux :**

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance de l'analyse des offres et à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lot 2B : «Ravalements - Enduits » (tranche ferme sans variante) → SARL LAC ET FILS pour un montant de 27 023,00 € HT

Lot 5 : « Couverture tuiles - Zinguerie » → MSL BATIMENT SARL Développement Bois pour un montant de 55 444,82 € HT

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du marché et tous les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION : CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL</b>	<b>N° 2021-18</b>
--	-------------------

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise principal – catégorie C – à temps complet suite à la possibilité d'avancement de grade d'un agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable pour la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, à compter du 01/07/2021,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- adopte la modification du tableau des emplois.

## QUESTIONS DIVERSES

Des travaux d'élagage ont été réalisés dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire présente des devis pour la mise en place de caméras et d'une alarme au garage communal. Après débat, il est décidé d'installer seulement une alarme pour protéger ce local.

Le Maire,

Les membres du conseil municipal,